



CFDT

Les Amis de la Terre

CLER - Réseau pour la transition énergétique

France Nature Environnement

Fondation pour la Nature et l'Homme

Réseau Action Climat

*A l'attention de :*

*Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire*

Paris, le 06 décembre 2017

### **Lettre commune : Contrats de Transition Écologique**

Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire,

Les signataires de cette lettre se félicitent de l'annonce par le gouvernement de la mise en place des Contrats de Transition Écologique (CTE).

Nous partageons les objectifs des CTE, consistant d'une part à accélérer la transition écologique dans les territoires, et d'autre part à trouver des réponses aux défis des transitions professionnelles dans la transition écologique, à l'échelle des bassins d'emplois.

La volonté d'innover en faveur de la transition écologique, au plus près des territoires avec une gouvernance partagée nous paraît primordiale.

Cependant, nous nous permettons à ce stade de douter de la capacité de l'outil "Contrats de Transition Écologique" à répondre à l'ensemble des objectifs ambitieux annoncés.

Nous souhaitons donc par la présente lettre vous faire part des aspects qui nous paraissent à ce jour mériter des clarifications, ainsi que des leviers d'améliorations qu'il semblerait possible d'activer afin que les CTE soient un outil efficace au service de l'accélération de la transition écologique territoriale.

Jusqu'ici aucune consultation des parties prenantes n'a été organisée, hormis un récent avis du CESE qui présente des préconisations intéressantes. Vu l'importance du sujet nous considérons indispensable **d'organiser au plus vite une présentation des CTE dans le cadre du CNTE**, tout particulièrement sur des points cruciaux comme :

- les critères précis qui orienteront les choix des territoires ;
- la manière dont les CTE devront respecter les objectifs nationaux en termes de transition écologique et de protection de biodiversité ;
- les modalités de gouvernance relatives à la participation de la société civile organisée aux CTE dès l'amont ;
- Une stratégie intégrant le développement de nouvelles activités, la création d'emplois, et l'accompagnement des transitions professionnelles;

**En particulier concernant les contrats comportant des enjeux de reconversion d'activités, il nous paraît important de clarifier les points suivants :**

- Un **portage politique interministériel** nous paraît crucial, notamment avec une implication du ministère du travail
- Au niveau local, **le rôle des régions est prépondérant** car elles ont des compétences à la fois sur la formation, le développement économique et l'environnement. La cohérence du dispositif nous semble compromise dans le cas où la région n'est pas partie prenante.
- Il nous semble aussi important que les **organisations syndicales de salariés, des acteurs économiques, ainsi que les associations environnementales représentées localement** participent activement à ce dispositif. Quel est le périmètre minimum de gouvernance visé pour les CTE ? Nous proposons que l'ensemble des parties prenantes élaborent le projet de Contrat puis ajustent sa mise en oeuvre au sein d'un Conseil Local de la Transition.
- Il est primordial de s'assurer de la pertinence écologique à l'échelle de chaque CTE en mettant en place des **critères en cohérence avec la législation environnementale nationale**. Il faut que ce point soit inscrit dans la communication autour des CTE.
- Si le soutien à l'émergence d'activités alternatives est indispensable pour remplacer les emplois perdus, il nécessite beaucoup d'anticipation. Il est important de **prendre en compte des délais réalistes dans le calendrier d'évaluation** en fonction du temps nécessaire pour la concrétisation de projets alternatifs et pour la gestion responsable des transitions professionnelles sur les territoires concernés, y compris pour les sous-traitants.
- Le soutien de l'émergence de projets alternatifs implique **la mise en place d'un accès simple et sans barrière administrative aux financements et investissements**. Pour la crédibilité de l'outil, il est important de préciser les potentielles sources, montants et formes de financement. Sans financement dédié, par exemple **fonds d'amorçage des actions et projets** innovants, il risque d'être difficile de répondre aux ambitions du projet.
- Des CTE ont d'ores et déjà été annoncés sur 5 territoires (4 centrales à charbon et la centrale nucléaire de Fessenheim). **Comment le dispositif sera-t-il généralisé sur tous les autres territoires** où les enjeux de reconversion de site ne sont pas imminents mais ont tout de même besoin d'être anticipés ?

Le second volet des CTE semble concerner non pas des territoires avec des enjeux de reconversion liés à l'impact local sur l'emploi de la transition écologique, mais semble destiné à accélérer la transition écologique enclenchée par des territoires à ce jour "exemplaires".

Nous partageons l'idée que ces territoires méritent d'être mis en avant et soutenus pour leurs ambitions et le caractère innovant de leurs projets. Ces territoires sont nombreux<sup>1</sup>, et les réseaux qui les animent ont capitalisé leurs bonnes pratiques : ils connaissent les "recettes" qui fonctionnent pour accélérer la transition écologique sur les territoires.

**Aussi, nous soutenons la recommandation du CESE<sup>2</sup> de ne pas se limiter à une nouvelle expérimentation sur une quinzaine de cas, mais de déployer les contrats nationalement.**

Nous appuyons l'idée que le CTE soit un **contrat d'objectifs**, et recommandons que sa durée soit cohérente avec celle des mandats et planifications territoriales écologiques de long terme (Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET, notamment), c'est-à-dire que **le CTE puisse durer 6 ans**. A la fin du contrat, une **bonification liée à l'atteinte effective des objectifs** pourrait être allouée aux territoires, afin d'inciter à leur réalisation.

Il est indispensable que le **CTE s'articule avec les dispositifs existants** : il nous semble pertinent que le CTE vienne appuyer la mise en oeuvre du plan d'action du PCAET et s'articuler avec ces objectifs. Ainsi, le CTE pourrait aussi s'appuyer sur le diagnostic du PCAET, et ne pas nécessiter d'autres travaux de diagnostics, souvent fastidieux pour les territoires.

**Le CTE doit permettre d'appuyer le premier des besoins des territoires pour réussir leur transition écologique : l'animation et l'ingénierie territoriale, avec leur financement ad hoc.** En effet, sans poste de chargé de mission dédié à l'échelle de l'EPCI, la mise en synergie des acteurs et les dynamiques territoriales ne prennent pas.

Le financement de la mise en oeuvre et du fonctionnement dans les territoires est donc le premier investissement à réaliser pour accélérer la transition locale. Le CTE pourrait en partie venir appuyer ce besoin, ou pousser à intégrer une composante "financement de fonctionnement" dans les contrats entre Etat-Territoires ou Région-Territoires.

Le **rôle des régions** nous paraît par ailleurs primordial, et il nous semble que leur implication, notamment en cohérence avec les objectifs de leur SRADDET, devrait être systématique.

Par ailleurs, nous soutenons l'idée que l'Etat puisse apporter un accompagnement technique à la mise en oeuvre des objectifs, notamment en laissant la possibilité aux territoires d'expérimenter, voire parfois de déroger à certaines normes au titre de cette expérimentation. **Cependant, il conviendrait de fixer collectivement (avec les acteurs du CNTE par exemple) les critères de ces dérogations.**

---

<sup>1</sup> Voir les Territoires à Énergie Positive animés par le CLER - Réseau pour la transition énergétique [www.territoires-energie-positive.fr](http://www.territoires-energie-positive.fr) ; les Territoires Zéro Waste animés par Zero Waste France <https://www.zerowastefrance.org/fr/agir-collectivites> etc.

<sup>2</sup> [http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017\\_24\\_transition\\_ecologique.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_24_transition_ecologique.pdf)

Afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, nous recommandons donc d'aller au delà des CTE, insuffisants à nos yeux en volume face à l'urgence climatique et à l'enjeu de massification de la transition locale.

Nous appuyons la recommandation du CESE de **créer un fond national pour la transition écologique, permettant l'amorçage des projets et rendant les CTE efficaces.**

Il nous semble évident que sans moyens additionnels et face à l'augmentation de leurs compétences, les territoires ne pourront pas répondre aux enjeux écologiques rapidement. Aussi, nous réitérons le besoin **d'allouer une dotation énergie-climat** aux EPCI pour la réalisation de PCAET ambitieux, pouvant être financée par l'augmentation de la fiscalité carbone. **Cette dotation pourrait justement être conditionnée à la signature d'un CTE entre l'Etat et les territoires**<sup>3</sup>.

Durant la phase d'expérimentation **nous recommandons que le CNTE, ainsi que la société civile organisée localement, aient un droit de regard sur l'élaboration des CTE**, afin de fournir un avis sur les objectifs des contrats, leurs critères, les modalités de gouvernance mises en place, ainsi que la cohérence entre les objectifs affichés et les moyens mis en oeuvre. Cela permettrait à la fois de renforcer la légitimité du dispositif au niveau national et de renforcer la qualité et l'ambition de chaque contrat.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire, notre plus profonde considération.

**Marylise Léon**, Secrétaire nationale de la CFDT

**Florent Compain**, Président des Amis de la Terre

**Joël Vormus**, Directeur du CLER - Réseau pour la transition énergétique

**Cécile Ostria**, Directrice de la Fondation pour la Nature et l'Homme

**Michel Dubromel**, Président de France Nature Environnement

**Pierre Perbos**, Président du Réseau Action Climat

---

<sup>3</sup> Voir aussi le communiqué de presse du CLER-Réseau pour la transition énergétique  
<https://cler.org/contrat-de-transition-ecologique-sans-moyens-les-territoires-ne-pourront-pas-agir/>